

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	0
• exclus	0

De la commune Chancia

Séance du 21 septembre 2026 à 19 heures 01

Date de convocation :

14 septembre 2026

Date d'affichage :

14 septembre 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. BARNOUX Laurent

Délibération n°
2026-09-21/42

Acquisition d'un
terrain

Étaient présents :

BARNOUX Laurent - DELIANCE Jean-Luc - DUPERTUIS Jocelyne - MEYNET Francine - MOREL Anne-Sophie - DAUTREMENT PERRET Laetitia - BOCQUENET Teddy - MASO-LECOMTE Angela - SALVADORI Fabien

Étaient excusés :

BERTHAIL Eric, DUEZ Sophie.

Secrétaire de séance :

Mme DAUTREMENT PERRET Laetitia



Délibération n° 2026-09-21/42

Acquisition de terrain

Vu le courriel proposant à la commune de racheter des parcelles de terrain d'une superficie totale d'environ 2 hectares ;

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à cette acquisition, la collectivité disposant actuellement d'un patrimoine foncier limité ;

Considérant que cette opération permettrait de renforcer le domaine communal et de répondre à des besoins futurs ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver, par la présente délibération, l'acquisition de l'ensemble des parcelles proposées, dans les conditions qui seront arrêtées par le maire après négociation avec le ou les vendeurs.
- De donner pouvoir au maire pour :
 - o Engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
 - o Signer tous actes, documents ou conventions y afférents ;
 - o Prendre toute mesure utile à la finalisation de l'opération, y compris les éventuelles modifications de périmètre ou de superficie, sous réserve de l'accord préalable du conseil municipal si ces modifications excèdent les limites fixées par la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée au(x) vendeur(s) concerné(s) et publiée selon les modalités légales en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Laurent BARNOUX

